



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 77358

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées par les jeunes qui, au début de leur carrière, souhaitent faire l'acquisition d'un logement. En effet, il n'est pas rare que des jeunes se voient refuser un emprunt immobilier pour cause de limite de surendettement. Si ce refus est bien compréhensible lorsqu'il vise à éviter aux emprunteurs de s'endetter trop fortement, il l'est moins lorsqu'il ressort que les frais de remboursement du prêt sont d'un montant inférieur au loyer acquitté pour le logement occupé actuellement. Ainsi, par exemple, pour un jeune en CDI qui perçoit un salaire de 1 555 euros nets par mois, les limites du surendettement sont fixées à 600 euros alors que le montant du loyer versé est de 678 euros. Il souhaiterait connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à de telles situations particulières qui sont ressenties comme injustes par les jeunes concernés.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77358

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10096